

**Barème honoraires TTC pour la vente
Locaux à usage habitation et commerce**

Prix de vente	Honoraires maximum
0 à 9999€	2000€
10 000€ à 49 999€	5 000€
50 000€ à 69 999€	6 000€
70 000€ à 89 999€	7 500€
90 000€ à 129 999€	8 500€
130 000€ à 159 999€	9 000€
160 000€ à 199 999€	10 000€
200 000€ à 229 999€	12 000€
230 000€ à 269 999€	13 000€
270 000€ à 299 999€	14 000€
300 000€ à 399 999€	5%
Au dessus de 400 000€	4,5%

Les honoraires sont à la charge du vendeur (vente) - du bailleur et locataire (location)

**Barème honoraires TTC pour la location
Locaux à usage habitation et commerce**

Visite du logement, dossier du locataire et rédaction du bail : honoraires de 8 € TTC maximum par m2
Etat des lieux d'entrée : honoraires de 3€ TTC maximum par m2
correspondant au présent mandat, divisé entre les parties (bailleur et locataire)

Honoraires comprenant les missions principales :
Avis de valeur locatif, promotion commerciale, qualification du futur locataire, constitution du dossier, état des lieux - relevé de compteur et rédaction du bail. Notamment pour les baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989.

Le barème a été actualisé le 20/03/2024 au siège social de l'entreprise.